



U.N.A.A.P.E.

CONTRIBUONS à l'AVENIR des ENFANTS en toute indépendance

Montrouge, le 15 décembre 2010

N.REF. : CD/10/12/043

Objet : Propositions U.N.A.A.P.E sur la modification des rythmes scolaires.

L'U.N.A.A.P.E a été entendue par :

- Le Comité de pilotage de la Conférence nationale sur la modification des rythmes scolaires au Ministère de l'Éducation nationale (**Audition du 21 Septembre 2010**)
- La Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée Nationale
Mission d'information sur les rythmes de vie scolaire (**Audition du 18 Novembre 2010**)

Les parents d'élèves autonomes de l'U.N.A.A.P.E pensent qu'il y a lieu de modifier les rythmes scolaires, pour être plus en harmonie avec les rythmes de l'enfant, mais en tenant compte également des rythmes des familles.

Il est impossible de s'intéresser uniquement à l'un des deux points ci-dessus, mais bien d'aboutir à une harmonisation entre les deux.

Plusieurs aspects sont à envisager, lorsqu'il s'agit du temps de l'enfant en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée et selon la répartition sur l'année, la semaine ou la journée et les aspects généraux découlant de la modification des rythmes scolaires.

Le temps sur l'année : pour tous.

Il y a lieu de tendre vers une **alternance la plus régulière possible entre 7 semaines de cours environ et 2 semaines de vacances** et ne plus faire vivre aux élèves des périodes de cours continues de 10 ou 11 semaines.

Il y a lieu également de respecter un minimum de **8 semaines de vacances d'été**, pour permettre aux enfants de bénéficier d'une vraie pause estivale en tenant compte des nouvelles répartitions familiales.

Pour réussir à maintenir ces 8 semaines, **il y a lieu de revoir l'allègement des programmes** et d'étudier la possibilité d'un allongement de la scolarité globale d'une année (comme par exemple au Canada), ce qui semble moins fatiguer les élèves.

Les parents d'élèves autonomes de l'U.N.A.A.P.E souhaitent que soit réétudié le découpage des vacances scolaires en 3 zones, car il rend plus difficile les relations

Union
Nationale
des Associations
Autonomes
de Parents
d'Élèves.

association sans but lucratif, régie par la **loi de 1901**
habilitée par le Ministère de l'Éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche.
reconnue d'utilité publique en date du 22 juillet 1987
agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports,
et de la Vie associative
42, rue Carvès, 92120 Montrouge.
Téléphone-fax : 01 40 92 16 61 tél : 09 51 74 68 92.
n° Siren : 784 263 642
<http://www.unaape.asso.fr>
Mail: secretariat@unaape.asso.fr

interfamiliales qui sont également gage d'un meilleur épanouissement de l'enfant **et demandent une harmonisation des rythmes scolaires sur l'ensemble du territoire.**

Ils préconisent le découpage selon seulement 2 zones afin d'éviter les impossibilités de rencontre entre les familles, voire avec l'un des parents en cas de famille séparée.

Ils souhaitent que les vacances d'été ne soient pas soumises à un découpage par zones pour les mêmes raisons.

Les parents d'élèves autonomes U.N.A.A.P.E tiennent à ce que les zones, mais aussi les dates des vacances soient fixées au niveau national.

Le temps sur la semaine :

En école primaire (maternelle et élémentaire)

On parle beaucoup de remettre des cours le mercredi matin pour l'école primaire.

Cette mesure, appliquée actuellement au cas par cas dans certaines villes, n'est pas particulièrement facile à vivre pour les familles et n'est pas souhaitée par un grand nombre de parents U.N.A.A.P.E.

En tout état de cause, il semble difficile, voire impossible d'effectuer ce choix de manière aléatoire selon les communes ou les écoles, et les parents d'élèves de l'U.N.A.A.P.E souhaitent une harmonisation des horaires sur l'ensemble des établissements scolaires.

Si cette mesure semble plus plausible dans certaines grandes agglomérations, elle ne semble pas toujours adaptée aux zones rurales ou aux villes moyennes et petites.

Question du comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires :

Comment envisagez-vous la journée du mercredi pour les enfants des zones rurales, devront-ils rester sous la responsabilité de l'établissement en instaurant des activités les mercredi après-midi ?

Réponse U.N.A.A.P.E : Non, les enfants doivent pouvoir rester chez eux pour garder une vie sociale extra-scolaire. **Il ne faut pas que les enfants soient à l'école sans interruption du lundi au vendredi.**

De nombreux problèmes d'organisation ne seront pas simples à résoudre, les transports scolaires, la répartition des moyens techniques et humains pour les disciplines sportives et/ou artistiques, l'organisation de la vie familiale, garde des enfants par demi-journée etc.

Au collège comme au lycée, les horaires de la semaine ne doivent pas dépasser 35 h, travail à la maison compris. De plus, doivent être intégrés dans ces horaires tous les temps d'accompagnement individuel.

Le temps sur la journée :

Il y a lieu de modifier la répartition des horaires d'apprentissages, mais pas obligatoirement la durée de présence dans les établissements scolaires.

Concernant **l'organisation de la journée de cours**, si l'importance de cette notion n'échappe à personne, il est impératif de savoir où seront les enfants en fin d'après-midi et par qui ils seront pris en charge. Quelques modèles européens voisins, nous montrent que les solutions adoptées ne sont pas toujours positives.

Il y aurait grand danger à permettre aux enfants de se trouver seuls en dehors de l'école dès 15h quand le problème se pose déjà pour une sortie vers 16h30.

Il semble donc indispensable de revoir la répartition des disciplines au cours de la journée ainsi que la durée des cours, en prévoyant une pause méridienne assez longue pour permettre un temps de repos en début d'après-midi.

Il est indispensable de préserver une pause méridienne conséquente (1h30 à 2h), à l'école élémentaire, et au moins 1h30 au collège et au lycée. Puis reprise des cours et des temps d'accompagnements scolaires individuels.

La durée de la journée des élèves des classes élémentaires, devrait permettre d'inclure le travail qui est actuellement fait après à la classe. Le soir les jeunes enfants sont fatigués et il est souhaitable qu'ils aient du temps pour se détendre.

Question du comité : si l'on réduit la durée de la journée scolaire, les heures de la journée restantes pourraient servir pour les familles pour l'orthophonie, rééducation ou autres ?

Réponse U.N.A.A.P.E : nous n'envisageons pas de voir la journée scolaire raccourcie pour laisser sortir tous les enfants. Cela pourrait être utilisé au cas par cas sur demande des parents, mais ne doit pas servir de prétexte pour laisser tous les enfants hors de l'école dès 15h.

Au collège et au lycée, la durée des cours devrait être diminuée ou organisée différemment. Les déplacements de classe en classe entre les cours devraient être rares.

L'arrêt des cours devrait impérativement tenir compte des temps de transport quelque soit la région, ceux-ci étant parfois relativement importants, tant en région Ile de France qu'en province, où les enfants sont tributaires des horaires des ramassages scolaires.

Question du Comité de Pilotage : Pour réduire les problèmes de temps de transports, pourrait-on envisager de développer davantage le système des internats » ?

Les parents d'élèves U.N.A.A.P.E demandent : Qui prendrait en charge ces frais d'internat ? De plus, ils relèvent que tous les adolescents ne sont pas prêts à aller en internat.

Aspects généraux :

Pour les parents d'élèves autonomes de l'U.N.A.A.P.E, on ne peut envisager ces profondes modifications sans mettre en place auparavant un vaste plan de restructuration et de rénovation des sites scolaires.

Il serait incohérent et risqué pour les enfants de procéder à des changements importants sans avoir résolu au préalable tous ces problèmes.

Par ailleurs, si nous allons vers une plus grande diversité d'activités à l'intérieur de l'Ecole, pour l'ensemble des établissements scolaires, **se posera la question de la gratuité de ces activités, de leur encadrement, des sites sur lesquels elles seront proposées.**

En conclusion,

Si l'on instaure des rythmes différents dans chaque établissement, ou commune ou ville ou département, il n'y aura plus de cohérence et l'on risque de créer une école à plusieurs vitesses, en fonction de la situation géographique des familles si elles se trouvent en Ile de France, dans les grandes agglomérations, dans les petites villes de province et encore plus dans les zones rurales et surtout, on risque d'aboutir à une école « individualiste ».

Nous devons garder à l'esprit que pour réussir un changement des rythmes scolaires, ceux-ci doivent être adaptés aux caractéristiques scolaires et sociales de notre pays.

L'Ecole doit rester un repère global pour les enfants et les parents où qu'ils se trouvent dans l'hexagone. Une exception pouvant être faite pour les DOM-TOM.

Béatrice CHESNEL

Présidente